



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 26 FEV. 2019

Baumeister-Haus Luxembourg SA
17, rue de Flaxweiler
L-6776 GREVENMACHER

N/Réf.: 92289 CD/mow

Madame, Monsieur,

En réponse à votre requête du 3 décembre 2018 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de 10 arbres sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de STRASSEN: section B des BOIS (rue Helen Buchholtz), sous le numéro 78/4068, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage d'arbres sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Strassen, section B des Bois, sous le numéro 78/4068, selon conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 10 frênes.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Serge Bisenius, tél : 621 202 197) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. La végétation arbustive et arborescente restante sera conservée et complétée sur le tronçon concerné moyennant des plants de haie indigènes pour le 31 décembre 2019 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre de la végétation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Mike WAGNER
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement SUD
- Commune de STRASSEN